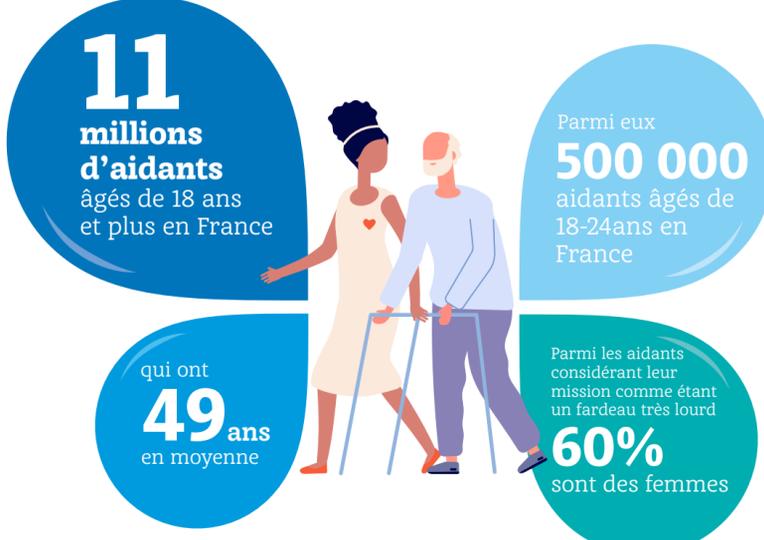


LA SITUATION DES AIDANTS EN FRANCE



Les aidants : qui sont-ils ?



Qui sont les personnes aidées ?



83% des personnes aidées appartiennent à la famille proche

72% des personnes aidées vivent dans leur propre logement (62% en 2010)

50% des personnes aidées percevraient une aide financière publique ou privée (63% en 2010)

Dans **44%** des cas il s'agit du père ou de la mère.

17% vivent au sein du même domicile que l'aidant.

Plus d'**1/3** des aidants doivent venir en aide financièrement aux aidés.

Quelle charge pour les aidants ?

93% des aidants rendent visite à la personne aidée **au moins 1 fois par semaine.**

35% interviennent **tous les jours** ou presque auprès de la personne aidée.

24% des aidants interviennent **seuls sans accompagnement.** Le nombre d'aidants agissant seuls ne cesse de croître (21% en 2010, 24% en 2020)

Quel impact sur leur vie ?



Finances
L'aide apportée est **une charge économique** pour **47%** des aidants



Vie sociale/familiale
L'aide apportée a un impact **néfatif** sur leur **vie sociale ou familiale** pour **45%** des aidants



Vie professionnelle
46% des aidants actifs ont dû **aménager leurs horaires, réduire leur temps de travail ou arrêter de travailler.**

Les interventions les plus fréquentes :



Courses

Compagnie

Accompagnement

Gestion budget

Entretien domicile

Promenades

Soutien moral

visites médicales

Affaires courantes

Loisirs

Quelles sont les principales difficultés rencontrées ?

50% se sentent parfois **seuls, non soutenus** moralement

53% s'estiment **mal informés** sur leur rôle d'aidant

62% Se sont déjà retrouvés dans un **état d'épuisement intense/ surmenés**

74% des aidants déclarent avoir parfois **besoin de répit pour souffler**

Quelles solutions demandent-ils ?

93% des aidants considèrent utiles

89% des aidants jugent également utiles

- La création d'une **aide à domicile ponctuelle** pour une période donnée.
- La mise en place d'**aides techniques et financières** pour l'aménagement du logement.
- La création d'**établissements spécialisés d'accueil temporaire**
- La **simplification des démarches administratives** pour l'accès à des solutions d'accueil temporaire